

---

**ASSOCIATION DE PREFIGURATION DE  
LA MAISON DE L'HISTOIRE de FRANCE**

Siège Social :  
56 rue des Francs Bourgeois  
75003 PARIS

---

**RAPPORT  
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31/12/2010  
EXERCICE DU 1<sup>er</sup> MARS 2010 AU 31 DECEMBRE 2010**



JÉGARD

**LÉO JÉGARD & ASSOCIÉS**

EXPERTISE COMPTABLE, AUDIT ET CONSEIL

23, RUE DU CLOS D'ORLÉANS  
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS

TÉL. : 01 48 73 69 91 - FAX. : 01 48 75 40 43  
bienvenue@jegard.com - www.jegard.com

**ASSOCIATION DE PREFIGURATION DE  
LA MAISON DE L'HISTOIRE de FRANCE**

Siège Social :  
56 rue des Francs Bourgeois  
75003 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2010  
EXERCICE DU 1ER MARS AU 31 DÉCEMBRE 2010**

**Aux Membres de l'Assemblée Générale,**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de L'ASSOCIATION DE PREFIGURATION DE LA MAISON DE L'HISTOIRE DE FRANCE tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ils sont la sommation de l'ensemble des opérations de vos établissements.

- Le bilan se totalise à 298 615,81 € et fait ressortir un excédent de 293.838,96 €.
- Le compte de résultat se totalise en charges à 6.161,04 € et en produits à 300.000 €.

## 1- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## 2 - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Nous avons notamment porté notre attention sur la réalité de la subvention reçue et la nature des charges relatives à l'exercice 2010.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3 - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

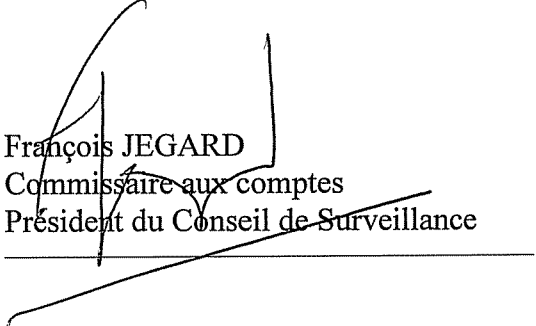
Nous avons également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'exercice 2010 et dans les documents adressés aux Membres de l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 17 juin 2011

Le Commissaire aux Comptes

**Léo JEGARD & ASSOCIES**

  
François JEGARD  
Commissaire aux comptes  
Président du Conseil de Surveillance

en Euros

ACTIF	N°COMPTE	BRUT 2010	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET 2010	NET 2009
<b>IMMOBILISATIONS</b>					
Frais d'Établissement	201				
Frais de recherche et développement	203				
Droit au bail	206				
Autres Immobilisations Incorporelles	205 et 208				
Terrains	211				
Agencements et aménagements de terrains	212				
Constructions	213 et 214				
Installations techniques, matériel et outillages	215				
Installations générales, agencements divers	2181				
Matériel de transport	2182				
Matériel de bureau et informatique	2183				
Mobilier	2184				
Mobilier	2185 à 2188				
Immobilisations en cours	23				
Titres financiers immobilisés	271 et 272				
Dépôts et cautionnements versés	275				
Autres créances immobilisées	276				
<b>COMPTES DE TIERS</b>					
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	409				
Clients	411				
Personnel et comptes rattachés	42DR				
Caisses sociales (sur rémunérations)	43DR				
Etat et autres collectivités publiques	44DR				
Débiteurs divers	46 à 47 DR				
<b>COMPTES FINANCIERS (DISPONIBILITES)</b>					
Valeurs mobilières de placement	50				
Banques	5121	298 615,81		298 615,81	
Intérêts courus à recevoir	5187				
Caisse	53				
		298 615,81		298 615,81	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>					
Charges à répartir sur plusieurs exercices	481				
Charges constatées d'avance	486				
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>298 615,81</b>		<b>298 615,81</b>	

en Euros

PASSIF	N°COMPTE	TOTAL 2010	TOTAL 2009
<b>CAPITAUX PERMANENTS</b>			
Fonds associatifs sans droit de reprise	102		
Fonds associatifs avec droit de reprise	103		
Autres réserves	106		
<b>RESULTATS</b>			
Report à nouveau	110		
Résultat de l'exercice (excédent)	120	293 838,96	
Résultat de l'exercice (déficit)	129		
		293 838,96	
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS AMORTISSABLES</b>			
Subventions d'investissement collectivités publiques	13		
Autres subventions d'investissement	13		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>			
Provisions pour risques	151		
Provisions pour charges	155 à 156		
<b>FONDS DEDIES</b>			
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	194		
Fonds dédiés sur dons manuels affectés	195		
<b>DETTES FINANCIERES</b>			
Emprunts auprès des établissements bancaires ou de crédit	164		
Autres emprunts	167/168		
Intérêts courus sur emprunts	1688		
Dépôts et cautionnements reçus	165		
<b>COMPTES DE TIERS</b>			
Fournisseurs - Biens et Services	401		
Fournisseurs - Immobilisations à payer	404		
Fournisseurs - Effets à payer	402 à 405		
Fournisseurs - Factures non parvenues (charges à payer)	406 à 408	3 100,00	
Personnel et comptes rattachés	42 CR	887,26	
Dettes pour congés à payer (sans les charges)	4282		
Charges sociales et taxe sur salaire provisionnés sur congés à payer	4382/4482		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	43 CR	789,59	
Etat et autres collectivités locales	44 CR		
Créditeurs divers	45 à 47 CR		
		4 776,85	
<b>COMPTES DE TRESORERIE (DETTES FINANCIERES)</b>			
Banques	5121		
Intérêts courus à payer / Banques	5186		
Produits constatés d'avance	487		
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>298 615,81</b>	

en Euros

CHARGES	N° COMPTE EXTERNE	TOTAL EXERCICE 2010	TOTAL EXERCICE 2009
<b>CONSOMMATIONS</b>			
Achats	60		
Variation de stocks (+ ou -)	603		
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>			
Redevances de crédit-bail	612		
Locations, charges locatives et de copropriété	613 et 614		
Entretiens et réparations	615		
Primes d'assurances	616		
Etudes et recherches	617		
Documentation, colloques, conférences	618		
Personnel intérimaire ou prêté	621		
Honoraires	622	3 100,00	
Annonces publicitaires, brochures et publications	623		
Cotisations versées	6235		
Déplacements, missions, réceptions	625	1 362,71	
Frais postaux et de télécommunication	626		
Services bancaires (hors intérêts et agios)	627	21,48	
Cotisations versées	6281		
Autres services	628 et 629		
		<b>4 484,19</b>	
<b>CHARGES FISCALES ET DE PERSONNEL</b>			
Taxes calculées sur les rémunérations	631 à 633	48,45	
Autres impôts et taxes	634 à 637		
Rémunérations et primes brutes	641 et 642	1 140,00	
Charges sociales	645	488,40	
Autres charges de personnel	647 et 648		
		<b>1 676,85</b>	
<b>CHARGES DIVERSES DE GESTION COURANTE</b>			
Pertes sur créances irrécouvrables	654		
Charges diverses de gestion courante	658		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			
Agios	661		
Intérêts sur emprunts	661		
Moins-values nettes sur cession de VMP	667		
Autres charges financières	666 et 668		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (hors dotations aux provisions)</b>			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	671		
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	672		
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	675		
Autres charges exceptionnelles	67		
<b>DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>			
Dotation aux amortissements (exploitation)	6811		
Dotation aux provisions (exploitation)	681		
Dotation aux provisions (financier)	686		
Dotation aux amortissements (exceptionnel)	6871		
Dotation aux provisions (exceptionnel)	687		
Engagements à réaliser sur ressources affectées	689		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>6 161,04</b>	

en Euros

PRODUITS	COMPTE EXTERNE	TOTAL EXERCICE 2010	TOTAL EXERCICE 2009
<b>PRODUITS DES ACTIVITES</b>			
Ventes de produits	701		
Produits des activités	706		
Produits des activités annexes	708		
<b>SUBVENTIONS RECUES</b>			
Subventions d'exploitation	741 - 742	300 000,00	
		<b>300 000,00</b>	
<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>			
Cotisations	756		
Produits divers de gestion courante	758		
<b>RESULTATS</b>			
Résultat de l'exercice (déficit)	1201		
Résultat de l'exercice (excédent)	1291	-293 838,96	
		<b>-293 838,96</b>	
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
Produits financiers	76		
Plus-values nettes sur VMP	767		
Autres produits financiers	766/768		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	771		
Produits de cessions d'actifs	775		
Autres produits exceptionnels	778		
<b>REPRISE D'AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</b>			
Reprise sur provisions (exploitation)	7811		
Reprise sur provisions (financier)	786		
Reprise sur provisions (exceptionnel)	787		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	789		
Transfert de charges	791		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>6 161,04</b>	



n° cpte B	libellé cpte bilan	SOLDE 2010	SOLDE 2009
<b>1</b>	<b>Banques - CCP</b>		
51210000	Banque Martin Maurel	298 615,81	
		<b>298 615,81</b>	
<b>1</b>	<b>Fournisseurs - Factures non parvenues (charges à payer)</b>		
40800000	Honoraires	-3 100,00	
		<b>-3 100,00</b>	
<b>1</b>	<b>Personnel et comptes rattachés</b>		
42100000	Personnel rémunérations dues	-887,26	
42860000	Autres charges à payer		
		<b>-887,26</b>	
<b>1</b>	<b>Sécurité Sociale et autres organismes sociaux</b>		
43100000	Sécurité sociale	-486,89	
43730000	Caisses de retraite	-176,73	
43740000	Assedic	-77,52	
43860000	Organismes sociaux - Charges à payer	-48,45	
		<b>-789,59</b>	
		<b>293 838,96</b>	

n° cpte	Libellés du compte de résultat	SOLDE 2010	SOLDE 2009
<b>1</b>	<b>Honoraires</b>		
62260000	Honoraires	3 100,00	0,00
		<b>3 100,00</b>	<b>0,00</b>
<b>1</b>	<b>Déplacements, missions et réceptions</b>		
62510000	Voyages et déplacements	1 093,81	0,00
62570000	Réceptions	268,90	0,00
		<b>1 362,71</b>	<b>0,00</b>
<b>1</b>	<b>Frais bancaires</b>		
62780000	Autres frais de banque	21,48	0,00
		<b>21,48</b>	<b>0,00</b>
<b>1</b>	<b>Taxes calculées sur les rémunérations</b>		
63110000	Taxe sur salaires	48,45	0,00
		<b>48,45</b>	<b>0,00</b>
<b>1</b>	<b>Rémunérations et primes brutes</b>		
64110000	Salaires et appointements	1 140,00	0,00
		<b>1 140,00</b>	<b>0,00</b>
<b>1</b>	<b>Charges sociales</b>		
64510000	URSSAF	325,67	0,00
64530000	Retraite	112,57	0,00
64540000	Garp	50,16	0,00
		<b>488,40</b>	<b>0,00</b>
<b>1</b>	<b>Subventions</b>		
74000000	Subventions d'exploitation	-300 000,00	0,00
		<b>-300 000,00</b>	<b>0,00</b>
		<b>-293 838,96</b>	<b>0,00</b>

**ANNEXE AU 31 DECEMBRE 2010**

**Faits majeurs**

L'exercice 2010, d'une durée exceptionnelle de 10 mois, recouvre la période du 1<sup>er</sup> Mars 2010 au 31 Décembre 2010.

L'association a perçu en fin d'année 2010 une subvention de 300 000 € du Ministère de la Culture et de la communication destinée à couvrir ses frais de fonctionnement.

**I. Principes et méthodes comptables**

**Méthode d'évaluation**

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'activité ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant de l'Avis du Conseil National de la Comptabilité du 17 Décembre 1998 sur le Plan Comptable des Associations, sur le Règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 99-01 du 16 Février 1999.

**Subventions**

Les subventions sont enregistrées sur la base des décisions d'attribution des fonds à la Fondation. Si la convention de subvention comprend une condition suspensive, la subvention n'est enregistrée que lors de la levée de la condition. Par contre, en cas de présence de condition résolutoire, la subvention est constatée en produits, une provision pour reversement de subvention étant constituée dès qu'il apparaît probable qu'un ou plusieurs objectifs fixés dans la condition résolutoire ne pourront être atteints. S'il est constaté de manière définitive que la condition résolutoire ne pourra être respectée, une dette envers le tiers financeur est constatée dans un poste « subventions à reverser ».

**II. Commentaires sur les comptes.**

**Créances et dettes**

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**Association de Préfiguration de la Maison de l'Histoire de France  
Exercice 2010**

Les dettes sont constituées de :

- ✓ Factures non parvenues pour €, constituées uniquement d'honoraires.

Fonds Associatifs

Les fonds associatifs « sans droit de reprise » comptabilisent les ressources ayant une affectation certaine, provenant d'apports, de legs, de donations, de subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables, ou de mise en réserves de résultats.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, et qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard. La contrepartie de ce compte est inscrit en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectée ».

Produits :

Les produits enregistrent la subvention reçue du Ministère de la Culture et de la Communication.

**III- Autres informations**

Rémunération des dirigeants et cadres salariés

Les membres du Conseil d'Administration exercent bénévolement leur mandat. Aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur est versée.

Honoraires du Commissaires aux comptes :

Conformément au décret n°2008 – 1487 du 30 décembre 2008, les honoraires du Commissaire aux comptes relatif à la mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à un montant de € TTC.

Autres informations

L'Association bénéficie de la mise à disposition gracieuse des locaux qu'elle occupe

Personnel

L'association emploie un salarié à fin 2010.

**IV- Engagements hors bilan**

1 Engagements reçus.

Néant.

2 Engagements donnés.

Néant.